Image not found or type unknown

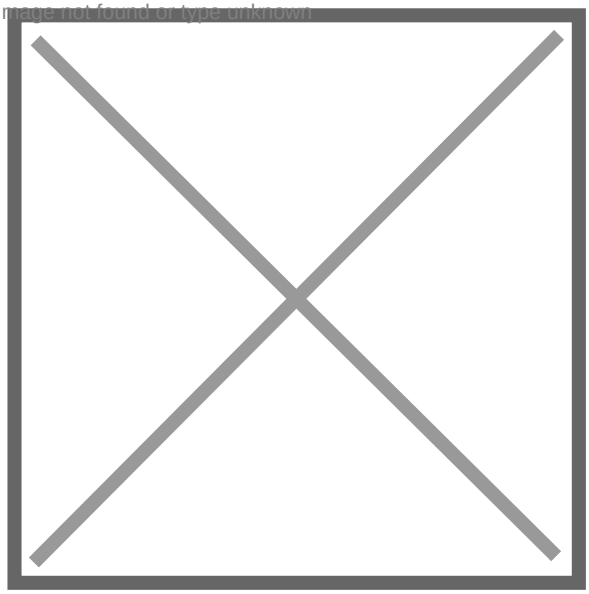

Facturation de frais de résiliation à tort

Par **Saaul**, le **23/11/2009** à **20:21**

Bonjour,
Suite à mon départ à l'étranger, j'ai souhaitez résilier mon forfait de téléphone portable bouygues telecom gratuitement (cas de force majeur) pour passer sur un système a carte. Après deux appel au service client, on m'a confirmé que seul l'envoi d'un justificatif de domicile était nécessaire. J'ai donc envoyé ma demande par courrier accompagné du justificatif de ma nouvelle adresse en Irlande.

Un courrier daté du 16/11 m'a été envoyé a mon ancienne adresse française. Je n'ai donc pris connaissance de ce courrier qu'aujourd'hui, le 23/11. Cette lettre m'informait que ma demande avait bien été prise en compte mais que suite au manque de pièce justificative, la résiliation allait être facturée 189€ est qu'elle serais effective à partir du 23/11.

J'ai appelé le service client immédiatement pour annuler cette demande de résiliation et on m'a répondu qu'il était trop tard. Que puis-je faire ? Je n'ai pas les moyens de payer ces frais que je trouve de toute façon abusif

Y a-t-il un recourt possible ?

Merci d'avance

Par **frog**, le **23/11/2009** à **20:26**

Tu comptes rester durablement en Irlande ?

Par **Saaul**, le **23/11/2009** à **20:28**

Non, n'ayant pas trouvé de travail, je rentrerais en France fin décembre. L'annulation de la résiliation ne me dérange donc pas, au contraire.

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés